
Adresse des citoyens de la commune de Saint-Mihiel (Meuse), lors de la séance du 5 frimaire an III (25 novembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse des citoyens de la commune de Saint-Mihiel (Meuse), lors de la séance du 5 frimaire an III (25 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome CII - Du 1er au 12 frimaire An III (21 novembre au 2 décembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2012. pp. 163-164;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2012_num_102_1_19712_t1_0163_0000_5

Fichier pdf généré le 15/07/2019

Citoyens représentans,

Vous vouléz le bonheur de la France : votre proclamation du 18 vendémiaire nous confirme dans cette opinion, et arrache cet assentiment à tous les cœurs vraiment patriotes, contrissés de l'oppression où le système tyrannique de Robespierre les avoit réduits. Vous avéz courageusement repousser ses forfaits : ses chers enfans subissoient après sa chute ; mais votre adresse au peuple français les replonge dans le néant d'où ils n'ont été tirés que pour l'horreur de l'humanité, et pour rehausser l'éclat de votre attachement au peuple souverain dont vous méritéz de plus en plus la confiance.

Vous êtes faits pour faire jaillir la lumière dans le sein de l'obscurité : et sans ce flambeau que deviendrions nous, et que deviendrait la République. Sous le voile du patriotisme, les intrigans, les ambitieux, les égoïstes, les satellites du despotisme, les conspirateurs, enfin, voudroient porter le coup fatal à la République dans son berceau ; mais vous savéz déjouer leurs complots, faire tomber le masque, et nous les montrer tels qu'ils sont, des scélérats.

L'énergie populaire, concentrée par la terreur, qui n'auroit jamais dû être à l'ordre du jour à l'égard des vrais républicains, a été forcée au silence, n'étant plus permis, sans être suspect, de proférer à haute voix les doux accens de *Vive la Convention*. Tel était le degré d'ավիլissement, où quelques individus corrupteurs, avoient plongé la majorité des amis de la liberté, des loix et du bon ordre.

Ne vous y trompéz pas, citoyens représentans, ce n'étoit point la généralité du peuple qui vouloit l'anarchie : trois ou quatre meneurs arrogans suffisoient dans chaque section, dans chaque corps constitué, pour corrompre la masse et porter les citoyens à soupirer après l'antique esclavage, plus supportable qu'une liberté qui asservit tout, tant cette idole étoit défigurée.

Vous sentéz mieux que nous les funestes conséquences de ces agitateurs modernes et forcenés ; le salut de la patrie est entre vos mains. Heureux les peuples, qui profitant de vos leçons, sauront distinguer le vrai d'avec le faux, portât-il même l'apparence du vrai.

Pour nous mettre à l'abri de toute supercherie, nous le jurons, nous n'aurons jamais d'autre point de ralliement que le centre commun (la Convention). Elle est notre ouvrage, nous la soutiendrons, nos jours lui sont consacrés : elle saura défendre à son tour et faire valoir nos droits contre les ennemis du dedans et du dehors.

LAVAUX, *maire*, ESCLADINES, BORDIE, LAFFAGE, LEURS, CASTANIE, BLAUNIOU, GELSIT, *officiers municipaux*, FAURE, *secrétaire provisoire et 11 signatures de notables*.

19

Les citoyens composant la société populaire de Porentruy, département du Mont-Terrible, félicitent la Convention sur son

décret qui frappe le scélérat Robespierre. Ils l'invitent à frapper ses complices, qui profanent le titre du patriote en commettant des forfaits sans nombre. Ils la conjurent de rester à son poste, et à maintenir le gouvernement qu'elle a donné au peuple français.

Mention honorable, insertion au bulletin (61).

[*La société populaire de Porentruy à la Convention nationale, Porentruy, s.d.*] (62)

Mandataires d'un peuple libre et qui a juré de l'être jusqu'à la mort,

Vous avez frappé, dans sa marche audacieuse, le scélérat hypocrite qui tout en chantant la liberté, forgeait des fers à la patrie.

Frappez ses conjurés qui profanant le beau titre de patriote, ont commis tous les forfaits, et dont le pari extrême est, au moins, d'en couvrir les amis ardents de la République.

Restez, nous vous en conjurons, restez à votre poste et maintenez le gouvernement révolutionnaire dans une énergique pureté, jusqu'à ce que les ennemis incorrigibles de l'intérieur, et ceux de l'extérieur soient vaincus et anéantis.

Vive la République une et indivisible, vive la Convention.

GUINANI, *président*, BECK père, *trésorier*, BARTHÉLÉMY, *secrétaire et 17 autres signatures*.

20

Les citoyens de la commune de Saint-Mihiel, département de la Meuse, réunis dans la salle de la société populaire, félicitent la Convention nationale sur les principes qui sont développés dans son Adresse au peuple français ; ils l'invitent à poursuivre avec vigueur les ennemis du peuple, en maintenant la justice pour tous ; à assurer le bonheur du peuple, comme nos armées en assurent la gloire. Ils témoignent de la satisfaction d'avoir possédé dans leurs murs le représentant du peuple Charles Delacroix.

Mention honorable, insertion au bulletin (63).

[*Les citoyens de la commune de Saint-Mihiel à la Convention nationale, Saint-Mihiel, le 10 brumaire an III*] (64)

Citoyens représentans,

Votre dernière adresse aux Français, a rempli les âmes de la plus douce satisfaction ; ils ont

(61) P.-V., L, 97.

(62) C 328 (2), pl. 1455, p. 8. *Bull.*, 7 frim. (suppl.).

(63) P.-V., L, 97.

(64) C 328 (2), pl. 1455, p. 9. *Bull.*, 7 frim. (suppl.).

donc disparu ces hommes pervers, dont l'astucieuse et dévorante politique ne vouloit que le sang ! Ils ont donc disparu !... Et les principes les plus purs viennent enfin porter dans les playes profondes de la Patrie, le baume salutaire.

Nous avons possédé dans nos murs, le représentant Charles Delacroix, il y a déployé cette humanité, cette justice qui animent les législateurs français, et qui ajoutent à la vénération que la France entière a voué à ses bienfaiteurs.

Soyez à jamais bénis, législateurs, entendez de toutes parts les actions de grâce que le peuple français vous rend ; poursuivez avec rigueur les ennemis ; maintenez la justice pour tous, et continuez dans ces momens de triomphe à assurer le bonheur de la République, comme nos armées nous assurent la gloire.

BROUILLON, *président de district*, ROUGIER, MARCHAND, *administrateurs*, Antoine HECHÉZ, *vétéran et 76 autres signatures*.

21

Les maire et officiers municipaux de la commune de [Menat], département du Puy-de-Dôme, font passer à la Convention le procès-verbal qui constate la remise de l'argenterie de leur église.

Renvoi au comité des Finances (65).

22

Les citoyens composant la municipalité et la société populaire de Marcilly-sur-Seine, district de Sézanne, département de la Marne, félicitent la Convention sur les principes contenus dans l'adresse au peuple français, lui promettent de les mettre en pratique, l'invitent à rester à son poste et à affermir l'ouvrage qu'elle a commencé.

Mention honorable, insertion au bulletin (66).

[*Les citoyens de la municipalité et de la société populaire réunis de Marcilly-sur-Seine à la Convention nationale, Marcilly-sur-Seine, s. d.*] (67)

Pères de la Patrie,

Nous ne ferons point entendre dans le sanctuaire des lois le langage de la flatterie ni celui de l'éloquence simple, mais bons républicains, nous vous déclarons aussi que vous avez bien mérité de la patrie dont vous assumez le bonheur par la justice et la probité.

Nous avons relu cette adresse énergique et sublime où vous consignez vos principes : et

(65) P.-V., L, 97-98. *Bull.*, 7 frim. (suppl.).

(66) P.-V., L, 98.

(67) C 328 (1), pl. 1446, p. 35. *Bull.*, 7 frim. (suppl.).

c'est à la face des nations que nous nous joignons au concert de bénédictions qui s'élèvent jusqu'à vous de toutes les parties de la République.

Restez, restez à votre poste, fondateurs de la prospérité publique ; d'une main ferme et courageuse, soutenez le gouvernail de l'État, de l'autre renversez constamment l'effroyable système de la destruction des hommes et des choses. Point de grâce aux buveurs de sang, point de grâce non plus aux ennemis du peuple et de la liberté.

Vous voulez retirer des débris l'industrie et le commerce ; vous voulez que les talents ne soient plus des crimes ; vous voulez substituer au siècle des vandales le siècle des vertus, des lettres et des arts, continuez à vouloir et tous ces prodiges s'opéreront.

Le commerce et l'industrie, âmes des empires appellent votre sollicitude. Les moyens que vous avez pris peuvent les raviver si la confiance s'affermir ; et la confiance s'affermira si la justice n'est plus un vain mot et si la tyrannie ne succède pas à la tyrannie.

Nos fils combattent pour la liberté et pour le maintien de vos lois. Nous les admirons ; nous les encourageons et dans les lettres qu'ils nous adressent, ils partagent notre respect pour la Convention nationale.

Pères de la Patrie, continuez à veiller sur leurs destinées et sur les nôtres, et restez à votre poste jusqu'à ce que les esclaves aient reconnu que la République française est aussi digne de la liberté que de l'admiration des lumières et de la postérité.

Suivent 54 signatures dont celle de J. CHARRON, président de la société populaire.

23

L'agent national près le district de Mauriac, département du Cantal, annonce à la Convention que divers objets nationaux, estimés 26 480 liv., ont été vendus, dans le courant de la première décade de Brumaire, 131 075 liv. ; et qu'il s'en est vendu, depuis Pluviôse dernier jusqu'à ce jour, pour 3 276 595 livres, dont l'estimation se portoit à 1 142 638 livres, différence de 2 133 657 L.

Renvoi au comité des Finances (68).

24

Les membres du conseil-général et l'agent national du district de Mons, département de Jemappes [sic], félicitent la Convention sur les principes renfermés dans son Adresse au peuple français. Ils témoignent de leur admiration et leur reconnaissance pour les hautes destinées

(68) P.-V., L, 98.